



Édito

Le SNES et la FSU renforcés.

Dans un contexte social bien particulier et en dépit de conditions de vote compliquées, l'ensemble de la profession a choisi de renforcer le SNES et la FSU.

C'est notamment le cas au niveau académique où le SNES recueille à lui seul 51% des voix chez les certifiés et 56% chez les agrégés. Au sein de L'ESPE de l'académie, le SNES et la FSU sortent également renforcés avec 71% des voix sur l'ensemble des sites.

Le SNES-FSU remercie l'ensemble des collègues de la confiance qu'ils lui ont une nouvelle fois accordée et portera haut et fort les couleurs de l'école et de ses personnels. Le SNES-FSU est le seul syndicat présent majoritairement dans toutes les commissions paritaires qui examinent, entre autres, les différentes phases des mouvements.

Le SNES-FSU sera plus que jamais à vos côtés, que ce soit pour les questions propres à l'ESPE, ou que ce soit pour les opérations de mutations.

Les élus nationaux du SNES-FSU, qui siègent de façon majoritaire en FPMN (Formation Paritaire Mixte Nationale), assurent le suivi des dossiers et la transmission des résultats aux syndiqués par mail, courrier, SMS, et ce, dès la fin des différentes commissions (mi mars).

Le calendrier prévisionnel des résultats par discipline est disponible sur notre site : www.snes.edu. Nos adhérents pourront également connaître les résultats sur ce site (en utilisant les identifiants de la carte d'adhérent.)

Attention : le ministère a communiqué il y a 2-3 semaines par SMS les projets d'affectation du mouvement INTER. Il peut arriver que ces fichiers présentent des erreurs. Aussi, il convient d'être très prudent à la réception de ces "informations" qui ne sont ni définitives, ni validées par les groupes de travail. Il ne s'agit que d'un projet, non d'un résultat définitif.

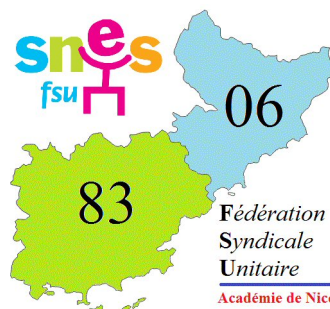
Seul le résultat d'affectation, communiqué à l'issue du groupe de travail par les commissaires paritaires SNES-FSU, est officiel.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL STAGIAIRES n°4



Fédération
Syndicale
Unitaire
Académie de Nice

Suppl. n° 9 au NICE SNES 250 de octobre 2018
Nice, le 28 février 2019

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 Réunions pour le mouvement
- P. 3 Opérations du mouvement intra académique
- P. 4 Adhésion 2018-2019, pour nous contacter,
- Annexe 1 : bulletin d'adhésion
- Annexe 2 : fiche syndicale intra académique

Pour nous contacter

A **Nice** : section académique du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine.

Tél : 04 97 11 81 53

A **Toulon** : section départementale du SNES-FSU du Var, 208 rue Emile Ollivier.

Tél : 04 94 92 36 77 ou 09 60 49 34 36

Vous pouvez également nous contacter par mail : s3nic@snes.edu et consulter régulièrement notre site : www.nice.snes.edu



Nos permanences mutation :

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

Au local du SNES-FSU à **TOULON** :

- jeudi 14 mars, vendredi 15 mars, lundi 18 mars et le mercredi 20 de 14h30 à 17h30.

Au local du SNES-FSU à **NICE** :

- les lundis matins de 9h à 12h30
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

1/ RÉUNIONS POUR LE MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE

Le SNES-FSU de l'académie de Nice organisera, sur les 2 départements, dès la seconde partie du mois de mars, de nombreuses réunions dans plusieurs établissements. Ce mouvement intra et ses règles sont compliqués. Il est indispensable d'assister à l'une des réunions ou de prendre RDV avec des élus SNES-FSU pour élaborer une stratégie adaptée à votre situation personnelle.

Pour celles et ceux qui seront affectés dans une autre académie, il convient de prendre contact dès le résultat connu avec la section SNES-FSU locale (coordonnées disponibles sur notre site national). En effet, les règles de ce mouvement et les barèmes sont différents pour chaque académie... Mais la force et l'efficacité du SNES-FSU résident également dans le fait qu'il est majoritaire dans toutes les académies. Quelle que soit votre affectation, vous trouverez donc des militants et des élus du SNES-FSU disponibles et efficaces partout sur le territoire.

Les réunions "stagiaires" du mouvement intra-académique :
animées par des commissaires paritaires (élus du personnel) du SNES-FSU :

le mercredi 13 mars à 14h30
Au lycée H. d'Estienne d'Orves à Nice
À la Bourse du travail à Toulon

Les autres réunions ouvertes à tous :

Grasse, le lundi 11 mars à 17h30 au lycée Amiral de Grasse
Cannes, (jour et heure à préciser cf www.nice.snes.edu)

Antibes, le lundi 18 mars à 17h30 au lycée Audibert

Fréjus, le jeudi 14 mars à 18h au lycée Camus

Draguignan, le mardi 12 mars à 18h à la Bourse du travail (local FSU)

2/ OPÉRATIONS DU MOUVEMENT INTRA DANS L'ACADÉMIE DE NICE.

La saisie des vœux se fera sur SIAM (via I-prof)

du 20 mars 8h au 1er avril 8h

Vous trouverez des informations complètes dans nos publications nationales mais surtout académiques (Nice-SNES). Vous obtiendrez aussi des conseils individualisés lors de nos réunions et de nos permanences quotidiennes dans nos locaux niçois et varois, ou lors de différentes réunions dans les établissements de l'académie. (Voir calendrier des réunions ci-dessus). Prendre contact avec le SNES-FSU, demander conseil à ses commissaires paritaires est indispensable : c'est l'assurance de disposer de conseils individualisés et la certitude d'un suivi efficace de votre demande par les élus SNES-FSU. **La fiche syndicale** du mouvement INTRA est un outil INDISPENSABLE. Elle doit être adressée à la section académique du SNES, accompagnée du double de votre dossier, dès la fermeture du serveur. Cet outil précieux permet, en effet, le suivi de votre dossier par les élus avant et pendant les commissions.

3/ ADHÉSION.

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels. C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels peuvent être respectés. Vous trouverez, dans cet envoi, un bulletin d'adhésion. La cotisation syndicale peut être payée en plusieurs prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, soit environ 40 euros (les 2/3 restant sont déductibles des impôts).